

S'appuyer sur la maîtrise d'usage : un processus plus qu'une étape !

Mission : Mener la concertation réglementaire du réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc
Lieu : Grenoble (38)

ACCOMPAGNEMENT

programmation conception réalisation livraison

200 places de stationnement réinventées
1 km d'espace public



Repenser un axe urbain d'1 km pour répondre aux enjeux climatiques, d'attractivité commerciale, de santé et de bien être de tous les citoyen.ne.s, c'est se confronter à des prises de position diverses, à des souhaits individuels parfois en opposition avec une volonté politique. Comment dépasser le clivage : circulation et stationnement automobile Vs confort du piéton et développement des modes doux ?

Notre rôle d'AMU permet non seulement de faciliter l'expression citoyenne mais également d'assurer le dialogue avec la maîtrise d'oeuvre pour nourrir le projet de manière itérative à partir des remontées du terrain.

Observations et entretiens permettent une analyse détaillée des usages et habitudes, tout en relevant les craintes et envies. De ce diagnostic découle un premier scénario de la maîtrise d'oeuvre mis en dialogue auprès des habitant.e.s par exemple sur un temps de marché et lors d'une réunion dédiée pour un public cible, ici, les commerçants.

Ce dialogue continu permet de faire évoluer le projet aux bons moments afin de trouver le meilleur consensus et de faciliter la décision politique.

Bien mener sa concertation réglementaire permet également de créer le cadre de confiance nécessaire à la suite du dialogue citoyen.

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Grenoble Alpes Métropole

DATE DE RÉALISATION DE LA MISSION :

avril - décembre 2023

MONTANT DE LA MISSION :

21 400 € HT

ATELIER

POP CORN